



# CORBELIN

## ECHOS DU CAMPANIL

Numéro 65 – juillet/août/septembre 2012

### **MAIRIE : horaires d'été :**

Du mercredi 1er août au vendredi 31 août, la mairie sera ouverte uniquement les lundi, mercredi, vendredi et samedi matins de 9 heures à 12 heures.

### **RAMASSAGE DES ORDURES**

#### **MENAGERES :**

Jour férié	Report de la collecte
15/08/12	16/08/12

### **MEDIATHEQUE « LES RONDIERS » :**

La médiathèque sera fermée du samedi 21 juillet à 12 heures au mercredi 22 août à 10 heures.

**Lire malgré des problèmes de vue :**  
Lorsque les yeux fatiguent, l'envie de lire ne diminue pas pour autant. Des solutions existent pour les personnes malvoyantes. Aujourd'hui les initiatives ne manquent pas pour faciliter l'accès à la lecture des personnes déficientes visuelles.

**Un texte à écouter :** les livres audio se téléchargent au format MP3 sur internet et s'écoutent comme un morceau de musique. Des versions CD sont également proposées à la vente ou à la médiathèque. Longtemps limitée aux grands classiques, l'offre a été modernisée. Au sommaire : des auteurs contemporains et des livres jeunesse.

**Un texte XXL :** des lettres deux fois plus grandes que dans les livres classiques pour le confort de lecture; un papier ivoire et mat pour limiter les reflets; des lignes de 11cm maximum pour ne pas fatiguer l'oeil. Tels sont les principes des livres à gros caractères

également disponibles à la vente et à la médiathèque.

#### **Contacts utiles:**

-certains livres sonores sont téléchargeables gratuitement sur [www.litteratureaudio.com](http://www.litteratureaudio.com) et [www.audiocite.net](http://www.audiocite.net)  
-liste des bibliothèques sonores: [www.advbs.fr](http://www.advbs.fr)  
-éditeurs de livres en gros caractères : à *vue d'oeil* et *livre confort*.

### **NUISANCES SONORES :**

#### **Rappel devenu annuel :**

Jours et créneaux horaires autorisés pour l'utilisation d'engins bruyants :

**Jours ouvrables :** de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

**Samedi :** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

**Jours fériés et dimanche :** de 10h00 à 12h00.

L'article R1334-31 de la santé publique stipule qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

La confiscation de la chose qui a permis l'infraction et une amende de troisième classe peuvent être infligées à tout contrevenant.

### **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS:**

#### **Premier bilan pour les jeunes élus :**

Mercredi 04 juillet a eu lieu la réunion finale du Conseil Municipal des Enfants. Un bilan a été réalisé sur les nombreuses actions initiées par les jeunes élus : participation au repas « des cheveux blancs », mise en place d'une collecte de matériel scolaire, création d'un parcours santé et d'un panneau routier qui sera placé auprès des écoles, organisation d'un nettoyage de printemps et d'une balade avec le club de marche corbelinois.

Des évolutions de ce conseil sont déjà ébauchées pour la prochaine mandature : organisation d'une commission unique au lieu de trois actuellement afin de créer plus d'émulation, des échanges à envisager avec les collègues d'autres CME, des visites d'équipement à prévoir... A la rentrée 2012, douze nouveaux jeunes conseillers municipaux seront élus par leurs camarades. Petite nouveauté : ce seront les élèves de CM1 et CM2 (et non plus CE2) qui pourront être candidats afin de renforcer le lien avec les élèves qui partiront ensuite en 6ème.

### **ACTION JEUNES :**

Conscients de la réalité d'un bassin de vie qui rapproche les jeunes corbelinois de leurs camarades des Avenièrès et de Veyrins-Thuellin, les élus corbelinois mais aussi la communauté de communes « la Chaîne des Tisserands » le centre social « Jean Bedet », les communes des Avenièrès et de Veyrins-Thuellin ont mis en place une solution permettant d'ouvrir « l'action jeunes » aux corbelinois de 11 à 18 ans, dans un premier temps, de manière expérimentale. Ces actions sont également ouvertes aux enfants de fin CM2 qui intégreront le collège à la rentrée.

Ainsi dès ce mois de juillet, avec l'aide

de la subvention de 3000 € versée par la Chaîne des Tisserands, la commune finance l'ouverture de l'animation jeunesse du centre social des Avenièrès aux jeunes corbelinois.

Ce partenariat s'inscrit dans la perspective de l'adhésion de la commune au Centre Social Jean Bedet et de son intégration au Pays des Couleurs.

La réflexion se poursuit pour structurer la politique « jeunesse » de la commune et généraliser cette expérimentation sur l'ensemble de l'année scolaire.

### **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :**

**Rappel :** Le ramassage a lieu le mercredi et les quelques consignes, qui vous ont été listées dans « les Échos du Campanil » précédent, sont à respecter pour le bien-être de tous (voir Échos n° 64).

**Ramassage PAM** (petits appareils ménagers) : dans un souci de l'améliorer nous mettrons à disposition à la rentrée de septembre des contenants en carton pour déposer vos objets à la mairie et aux écoles. Une fois remplis, ils seront apportés en déchèterie, par le personnel communal, où ils seront collectés avec les PAM.

### **SECURITE DES PISCINES ; rappel.**

Chaque propriétaire est tenu de respecter la législation en vigueur spécifique aux piscines. L'attention est attirée sur les conséquences de la loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines.

Le maître d'ouvrage a pour obligation d'équiper le bassin d'un dispositif de sécurité normalisé avant la première mise en eau. Il devra exiger de l'installateur (ou du constructeur) la note technique prévue par la législation.

## **OBLIGATION D'ENTRETIEN des terrains non bâtis :**

Lorsque les terrains sont situés dans une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres de celle-ci, il y a obligation d'entretien et de sécurisation des terrains privés pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité publique ainsi que pour des motifs d'environnement.

Dans l'hypothèse où les propriétaires ne feraient pas le nécessaire, l'article L2213-25 du code général des collectivités territoriales permet au maire de mettre en demeure un propriétaire d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état du terrain, ou d'y procéder d'office, au frais du propriétaire ou de ses ayants droit, si les travaux n'ont pas été effectués à la date de la mise en demeure.

Pour mémoire voici un texte signé par Joseph Dupraz (maire de Corbelin de 1945 à 1969 ), distribué aux administrés dans les années soixante :

### APPEL A LA BONNE VOLONTE DES PROPRIETAIRES D'ARBRES, DE HAIES ET DE BUISSONS

Au nom du Conseil Municipal et de la commission des Chemins, nous faisons un appel à la bonne volonté de tous les propriétaires d'arbres, de haies et de buissons. Conformément à l'arrêté préfectoral n° 6432-43, paru au Recueil des Actes Administratifs du 3 août 1964 :

1. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales et rurales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires et fermiers.

2. Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.
3. Aux embranchements de ces chemins, la hauteur des haies ne doit pas excéder un mètre.
4. Les mêmes recommandations sont faites pour les arbres et les haies qui gênent les voisins.
5. Dans l'attente d'une future réglementation pour les boisements, il est recommandé que pour les plantations d'arbres, en bordure des voies communales, soit tenu compte de leur élargissement : 8 mètres pour une voie communale et 6 mètres pour une voie rurale plus 2 mètres du futur alignement qui doit être demandé. Cet appel est fait pour que soit évités les accidents de la circulation et pour dégager votre responsabilité. Nous demandons que ce travail soit fait pendant la période d'hiver pour l'intérêt de tous, et nous faisons confiance à votre compréhension.
6. Nous vous rappelons que vous êtes responsables des accidents provoqués par vos haies et buisson.

D'AVANCE MERCI

LE MAIRE : J Dupraz.

### **ASISTANTE SOCIALE :**

Une permanence en mairie sera mise en place à compter de septembre le jeudi après-midi (un jeudi sur deux).

## **MEDECIN :**

Actuellement en stage auprès de médecins de la région, le docteur Ghitu, qui exerce pour l'instant en Roumanie, se forme au système de santé français. Une aide de la commune lui est apportée sous forme de prêt de voiture et logement gratuit dans le studio de la mairie. Souhaitons lui réussite.

**LES HISTORIALES** recherchent pour la grande reconstitution de tranchées pour le centenaire de la guerre 14-19 des rouleaux de barbelé (rouillés), de vieilles portes de grange ou d'écurie abîmées, des vieilles planches, poutres, des tôles plates ou ondulées rouillées, des tôles arrondies, de vieilles cornières, du vieux grillage à poules, un vieux branant ou de vieux socs de charrue, de vieilles échelles en bois même abîmées, diverses ferrailles...

Tél le soir au 04 76 32 27 72. Merci.

## **PROJET DE PICTCH AND PUTT : (golf du Campanil neuf trous).**

En ce mois de juillet trois nouveaux trous en green synthétique ont été mis en place au complexe sportif J. Dupraz portant à six trous le golf compact en cours de réalisation. Les trois derniers trous seront installés à l'automne derrière le Moulin avec création d'un passage enjambant le ruisseau.

Nous déplorons le vandalisme subit sur les 2 greens synthétiques mis en place au printemps, qui coûte à la collectivité !

## **CORBELIN ACCUEILLE:**

**Mario Multi Services** : un particulier au service des particuliers pour petits travaux, bricolage, jardinage, entretien extérieur. Paiement CESU.

Tél : 04 74 83 77 64 ou 06 45 74 09 69

**Valvarius ent** : menuiserie, agencement cloison sèche, isolation et aménagement de combles.

94, route de la Porte à Corbelin

Tél : 06 64 44 23 15

**Sv électrique** : électricité générale, neuf, rénovation, alarme, dépannage, remise en conformité, petits travaux, particulier et professionnel.

Volo Stéphane : 443 rte de Bois Barral

Mail : [volostephane@gmail.com](mailto:volostephane@gmail.com)

Tél : 06 06 87 89 25

## **DATES A RETENIR:**

Dimanche 2 septembre : Comice Agricole du canton à Aoste. Le Comité des fêtes compose le char corbelinois.

Samedi 8 septembre : le Comité des fêtes organise le Forum des associations.

Vous trouverez à la salle polyvalente Sébastien Patricot des personnes heureuses de vous faire découvrir et rejoindre leur association.

Samedi 15 et dimanche 16 septembre : journées du patrimoine avec visite de Notre Dame de Compassion et, le samedi soir à 20h30 à l'église, concert de piano donné par nos amis de Campo-Ligure suivi en deuxième partie de la chorale « têt'Zen ».

Samedi 20 octobre à partir de 14h et dimanche 21 octobre de 10h à 19h dixième anniversaire du Salon Vin, Terroir et Gastronomie.

Samedi soir et dimanche midi vous pourrez déguster un repas du terroir. Dimanche après-midi: concours de cuisine ouvert aux associations corbelinoises (et éventuellement autres) qui voudront bien inviter un binôme à y participer. Beaux lots à remporter.

ECHOS DU CAMPANIL

N° 65 juillet/août/septembre 2012

Publication municipale

Conception – rédaction – impression

par la commission communication Direction de publication :

Christian CHABOUD

Responsable de rédaction : Marie-Christine SAGNAL

Mairie de CORBELIN

☐ 04.74.83.72.00

[www.corbelin.fr](http://www.corbelin.fr)

[mairie@corbelin.fr](mailto:mairie@corbelin.fr)